

Orientation 3.5 Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

Orientation 3.5 Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

Mesure 3.5.6 Encourager des formes de diversification non exclusivement agricoles

"Les principales actions allant dans ce sens relèveront des développements suivants :

- agrotourisme et référencement de réseaux d'accueil fermier"

page 69

Référence ID de l'article : #1080

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-12 14:05